

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-BC-04-015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE RELATIVE A LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DU VERRE A VILLERS-SAINT-FRAMBOURG - OGNON

Séance du :
2 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres :

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Représenté : 0
- Votants : 8
- Absent : 1

L'an deux mille vingt et un, le jeudi deux décembre, à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis au siège de cette dernière, 30 avenue Eugène GAZEAU à SENLIS, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 26 novembre 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame JAUNET Christelle
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur MELIQUE Jacky

Résultats :

- Pour : 8
- Contre : -
- Abstention : -

Ne siégeait pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Secrétaire de séance :
Jacky MELIQUE

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 8 présents. Il constate que celui-ci est atteint.

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau Communautaire que les deux Points d'Apport Volontaire (PAV) mis en place pour la collecte du verre à Villers-Saint-Frambourg - Ognon sont vétustes et ont dû être condamnés par soucis de sécurité. Il est donc nécessaire de les remplacer.

Une consultation sous la forme d'un marché public a été lancée pour la fourniture et la mise en œuvre de deux PAV.

Le coût total de l'opération est estimé à 29.790 € HT.

Le Conseil Départemental, par courrier en date du 19 novembre 2021, indique que les dossiers de demandes de subvention au titre de l'aide aux communes et intercommunalités 2022 doivent être transmis avant le 15 janvier 2022.

Aussi, la CCSSO souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de cette opération de travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 8 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L ; 5211-1, L.2121-10 et L.2121-2 ;

Considérant la nécessité de renouveler les Points d'Apport Volontaire pour la collecte du verre à Villers-Saint-Frambourg - Ognon ;

Considérant que l'opération est estimée à 29.790,00 € HT ;

DECIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : DE SOLLICITER le Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes et aux intercommunalités pour une aide financière aussi élevée que possible, pour la fourniture et la mise en œuvre de deux PAV à Villers-Saint-Frambourg - Ognon ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces constitutives au dossier de demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cédex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
à Senlis, le 2 décembre 2021
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis
Sud Oise